

Colette Bec, *L'assistance en démocratie*, Paris, Belin, coll.
« Socio-histoires », 1998, 254 p.

Daniel Béland

Numéro 32, 1999

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1002404ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1002404ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie - Université du Québec à Montréal

ISSN

0831-1048 (imprimé)

1923-5771 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Béland, D. (1999). Compte rendu de [Colette Bec, *L'assistance en démocratie*, Paris, Belin, coll. « Socio-histoires », 1998, 254 p.] *Cahiers de recherche sociologique*, (32), 183–188. <https://doi.org/10.7202/1002404ar>

Comptes rendus

Colette Bec, *L'assistance en démocratie*, Paris, Belin, coll. «Socio-histoires», 1998, 254 p.

Depuis le début des années quatre-vingt, le destin de l'assistance sociale est au centre des débats européens et nord-américains sur l'avenir de l'État-providence. En France, la persistance du chômage de longue durée et l'émergence du thème de l'exclusion ont contribué à un renouvellement de l'intérêt pour cette forme de protection.

Dans un ouvrage remarquablement documenté, la sociologue Colette Bec (Paris V) s'efforce de démontrer que l'assistance sociale occupe une place centrale en France depuis l'avènement de la Troisième République. À travers l'analyse du développement de l'assistance moderne, dont les origines remontent aux années 1880, l'auteure s'attaque aux différentes idées reçues concernant un élément du système de protection sociale longtemps méprisé par les idéologues libéraux ainsi que par les défenseurs de l'assurance sociale. Le premier de ces préjugés a trait à la situation de l'assistance par rapport au monde du travail. Protection «résiduelle», «mise à l'écart du secteur de production, elle serait de fait hors régulation sociale, laissant la place à sa "concurrente", l'assurance» (p. 8). Un autre préjugé envers l'assistance est que «la sphère domestique serait son "ancrage naturel", modernisant tout au plus une pratique charitable qui n'ose plus dire son nom» (*ibid.*).

Tout au long de *L'assistance en démocratie*, Bec remet en question ces idées reçues en démontrant la «modernité» de l'assistance républicaine, située à égale distance de la charité chrétienne et de la prévoyance libérale, et son importance déterminante dans le système de régulation sociale mis en place par l'État français à partir de la fin du XIXe siècle. Selon elle, l'assistance serait pensée dès l'origine comme un mécanisme privilégié de lutte contre les inégalités sociales. Dans un pays où l'«égalité» est considérée comme une valeur fondamentale depuis la Révolution, l'assistance devient une technique politique de consolidation de la citoyenneté qui favorise «l'extension de l'égalité formelle en égalité matérielle» (p. 13). Adoptant un point de vue résolument sociopolitique, Bec envisage l'assistance comme un instrument démocratique de cohésion sociale.

Avant d'analyser les trois grandes étapes de son histoire en France, l'auteure définit de manière précise l'assistance sociale: «Transfert octroyé sous condition de ressources, l'assistance est l'aide apportée par les collectivités publiques aux personnes dont les ressources sont insuffisantes; [...] l'assistance [...] est une obligation pour la collectivité et un droit pour l'individu» (p. 15). Mode de relation «entre les ordres de l'économique, du domestique et du politique», elle assure le bien-être matériel «des catégories légitimement exemptées de la condition d'exercice du travail» (par exemple, les invalides), tout en intervenant, au nom de l'égalité politique, «dans certaines économies œuvrant, se déployant dans le domestique» (*ibid.*). Formant un «système de protections socialement différenciées» destinées à diverses populations (chômeurs, handicapés, personnes âgées, etc.), l'assistance est l'enjeu de luttes politiques et idéologiques présentées dans la suite de l'ouvrage.

Dans le premier chapitre, intitulé «Assistance et justice sociale», Bec s'intéresse aux modalités de mise en œuvre de l'assistance sociale à partir des années 1880. Après plusieurs décennies de régulation libérale, ces années sont marquées par la configuration du projet social républicain: la réduction de l'écart, politiquement inacceptable en raison des «désordres» qu'il engendre, entre la liberté-droit et la liberté-pouvoir (p. 24). Pour assurer la dignité et l'autonomie des populations qui, à cause de la distribution inégale des richesses, ne peuvent s'intégrer pleinement à la vie de la nation, la République reconnaît l'existence d'un «droit de réparation» garanti par l'État. L'assistance, par sa fonction de redistribution, participe à la réalisation de ce droit ancré dans une conception intégrative de la citoyenneté. Dans le cadre de la tradition républicaine, l'assistance joue donc, au même titre que l'éducation publique, un rôle central dans la matérialisation du principe d'égalité et dans la «nationalisation des populations» qui évoluent à la marge de la nation (p. 51). Instance de régulation de la sphère du travail (aide aux sans-emploi), l'assistance fait partie d'un dispositif global orienté vers le renforcement de la cohésion sociale. Distincte de la charité traditionnelle, elle s'inscrit dans une conception laïque de la solidarité selon laquelle la sécurité du citoyen ne doit plus dépendre uniquement de son accès à la propriété privée. Si cette conception générale de l'assistance s'affirme clairement dès les années 1880, sa concrétisation durant la Troisième République n'est pas seulement l'affaire de l'État. En raison de sa puissance politique, le secteur privé religieux, formé essentiellement d'organismes charitables catholiques, devient un «collaborateur» obligé de la puissance publique (p. 42-45). Relativement décentralisé, le système d'assistance, instauré notamment par la loi de juillet 1893, coexiste aussi «pacifiquement» avec les premières assurances sociales, instaurées en 1910 (retraites ouvrières et paysannes) et en 1930. De fait, loin de les remplacer par ces mesures

destinées en priorité aux travailleurs de l'industrie, l'assistance les complète en colmatant les failles de la protection qu'elles offrent (p. 48).

Dans le deuxième chapitre («Modernisation, intégration, différenciation»), Bec explore les métamorphoses de l'assistance durant les trente glorieuses, période de croissance durant laquelle une stratégie keynésienne-fordiste de régulation économique et sociale détermine l'action de l'État français. Rejetant l'utopie d'une «république de petits propriétaires» chère aux pères de la Troisième République, les politiciens et les hauts fonctionnaires cherchent à consolider la «condition salariale», horizon indépassable de l'économie de marché. L'avènement de la Sécurité sociale, préparé dès avant la fin de la Seconde Guerre mondiale, s'inscrit dans ce projet de consolidation: l'ensemble des travailleurs ainsi que leurs familles doivent être protégés contre les risques sociaux (maladie, chômage, vieillissement) de l'ère industrielle (p. 70). Grâce à cette généralisation de l'assurance sociale, qu'accompagne le développement du droit du travail, le salariat, au même titre que la propriété privée, est conçu comme une source de protection.

Dans un contexte marqué par l'idée de plein emploi, le «dépérissement» de l'assistance sociale paraît inéluctable aux yeux de nombreux observateurs et responsables politiques. Néanmoins, comme le remarque Bec, cette prophétie ne se réalise pas: malgré l'exceptionnelle croissance économique de l'après-guerre, l'assistance est demeurée un élément essentiel du système français de protection sociale. La raison principale de cette «survie» de l'assistance: le détournement, par certains groupes socioprofessionnels, du projet universaliste de la Sécurité sociale. Dès 1946, ceux-ci forcent l'État à instaurer des «régimes spéciaux» visant à préserver leurs «avantages acquis». Du coup, l'objectif proprement redistributif de la Sécurité sociale ne peut plus être atteint, et le triomphe de la «solidarité professionnelle» favorise le recours massif à l'assistance pour soutenir certaines populations (mal) assurées par le «régime général» (p. 81).

La preuve du caractère indépassable de l'assistance: la loi de 1953, qui fait entrer cette forme toujours décriée d'action étatique dans «l'ère nouvelle de la protection sociale» (p. 101). Modernisée, plus généreuse, solidement encadrée par l'action de l'État, l'assistance est de moins en moins perçue comme un dispositif social entièrement opposé à la Sécurité sociale. En fait, l'implantation de cette dernière semble avoir joué un rôle fondamental dans la «banalisation» de l'assistance: «La généralisation de la Sécurité sociale a rendu en outre habituel et normal le fait de toucher une pension, d'être remboursé de frais de soins; et tous ceux qui ne peuvent bénéficier encore de ces avantages trouvent

naturel de les demander et de les obtenir de l'État» (p. 103). Après la guerre, l'assistance contribue à la réalisation de l'idéal d'une protection universaliste-redistributrice que la Sécurité sociale, fragmentée par l'existence des «régimes spéciaux», ne peut seule accomplir. Plus que jamais axée sur la réduction des inégalités sociales (et non sur la simple lutte contre la pauvreté), l'assistance s'insère dans un modèle de planification économique et sociale incarné dans le Plan (p. 107). En collaboration avec le secteur caritatif, qui se modernise en passant à une logique associative (déclin des œuvres religieuses), l'État intervient massivement pour servir un projet à la fois égalitaire et modernisateur (p. 123).

Durant les trente glorieuses, l'évolution du champ de l'assistance est aussi marquée par l'essor rapide du travail social (p. 108-112), dont la mission principale devient, grâce à l'extension du *case-work*, la réinsertion des «inadaptés» dans la sphère du travail (p. 104-106). C'est aussi dans cette perspective que se développe «l'action sociale globale», approche à la fois préventive et curative visant à agir sur le «milieu» pour lutter contre les inégalités sociales (p. 113). La lutte contre les inégalités passe aussi par l'adhésion à une «normalité» imposée, condition indispensable à l'intégration des «inadaptés» dans les activités productrices.

Au début du troisième et dernier chapitre («Vers une politique des droits de l'homme»), Bec évoque la nouvelle vague de critiques qui déferle sur l'assistance sociale durant les années soixante-dix (p. 125-128). Selon elle, trois critiques principales sont alors formulées. Premièrement, dans la foulée de la «pensée 68» et des travaux de Michel Foucault, on accuse l'assistance sociale, ainsi que le travail social, de servir la reproduction des rapports de classes et de la domination. Deuxièmement, les libéraux reprochent à l'assistance sociale d'encourager «le refus de l'effort et de la responsabilité individuels» (p. 126). Enfin, certains membres éminents de l'université et de la «sphère administrativo-politique» condamnent l'assistance «en raison de l'inégalité de protection qu'elle créerait» (*ibid.*). On propose alors d'élargir et de restructurer la Sécurité sociale afin d'abolir l'assistance: le rejet de l'assistance revient à l'avant-scène au moment même où la persistance du chômage de longue durée commence à ébranler les bases de la Sécurité sociale.

Après 1980, l'assistance sociale, dont la légitimité cesse d'être radicalement mise en cause, change de fonction: l'objectif de réduction des inégalités cède graduellement la place à une logique libérale du «minimum vital» (p. 136). Selon Bec, l'assistance devient un moyen «économique» d'atténuer les effets dévastateurs de la crise de l'emploi. L'extension rapide des «minima sociaux» durant les années quatre-vingt

(pour les différentes catégories de la population: invalides, personnes âgées, etc.), bien qu'elle semble bénéfique, serait un symptôme de la réorientation de l'assistance sociale dans le sens d'un déclin du projet égalitaire-républicain. Pour l'auteur, il s'agit là d'une véritable régression historique: l'idéal intégrateur proclamé à la Libération tire sa révérence au profit du discours «minimaliste» sur les droits de l'homme. L'assistance se trouve ainsi dépossédée de sa fonction historique de régulation sociale égalitaire: «Privée du support de feu la dynamique politique égalitaire, l'assistance se voit attribuer par la logique économique hissée au rang de valeur unique, le droit, peut-être même le devoir, de tenter tant bien que mal — plutôt mal que bien d'ailleurs — de maintenir un minima de cohésion sociale en intervenant essentiellement sur le domaine domestique» (p. 147).

Dans le sombre bilan qu'elle dresse des politiques d'assistance mises en œuvre en France depuis vingt ans, Bec n'épargne pas le programme de Revenu minimum d'insertion (RMI). Adopté à l'unanimité par l'Assemblée nationale en 1988, ce programme vise à combattre l'«exclusion» socioéconomique en favorisant le retour des chômeurs de longue durée sur le marché de l'emploi (p. 152). Fondé sur le concept d'insertion, il reconnaît l'existence d'obligations réciproques entre l'État et les exclus»: «L'allocation ne prend tout son sens que si elle s'accompagne d'une double obligation, celle pesant sur la collectivité de fournir des moyens d'insertion et celle du bénéficiaire de s'engager à s'insérer» (p. 151). Après avoir reconnu la nouveauté de cette politique, Bec s'empresse d'en dénoncer les lacunes: le «secteur d'insertion» (stages professionnels ou de formation, activités communautaires) ne serait pas une voie menant du chômage à l'emploi stable, mais un simple «tiers secteur» entre l'exclusion totale et la pleine intégration socioéconomique (p. 162). Devenant un état «qui n'en finit plus de finir» plutôt qu'une transition vers le marché du travail, l'insertion n'irait pas dans le sens de l'idéal intégrateur-égalitaire à la base de l'assistance républicaine. À une époque d'incohérence idéologique (absence de projet politique global) marquée par l'avènement d'un «État déserteur» libéral, on assisterait à un retour de la charité, qu'incarne notamment la figure consensuelle de l'abbé Pierre (p. 183-184).

S'achevant sur ce bilan sombre des politiques sociales qui ont cours en France depuis le début des années quatre-vingt, *L'assistance en démocratie* propose une histoire brève mais remarquable de l'assistance, comprise comme méthode de régulation sociale orientée vers une finalité égalitaire et non simplement «résiduelle» (libérale). Fondant la citoyenneté sociale républicaine, l'assistance est présentée comme un élément essentiel d'une démocratie menacée par le «tournant néolibéral» contemporain.

L'ouvrage de Colette Bec, stimulant et bien documenté, pêche néanmoins par un défaut trop commun dans la littérature française contemporaine sur la protection sociale: son pessimisme. Ne proposant aucune solution viable pour remplacer la voie suivie depuis vingt ans par la classe politique française, l'auteure exprime la nostalgie d'un «ordre» aujourd'hui en décomposition. S'il convient de réactiver l'idéal égalitaire au cœur de la citoyenneté démocratique, le temps est aussi venu, des deux côtés de l'Atlantique, de repenser la protection sociale et de l'adapter aux transformations socioéconomiques récentes. Or l'histoire des politiques sociales, même lorsqu'elle est empreinte de nostalgie au regard d'un passé révolu, peut éclairer notre réflexion. En ce sens, *L'assistance en démocratie* apparaît comme une contribution fondamentale. À nous de l'utiliser pour dépasser le pessimisme qu'affiche son auteure.

Daniel BÉLAND

Doctorant à l'École des hautes études en sciences sociales (Paris)
Chercheur invité à la National Academy of Social Insurance et
boursier Fulbright à l'Université George Washington

François-Xavier Merrien, *L'État-providence*, Paris, Presses universitaires de France, coll. «Que sais-je?», no 3249, 1997, 128 p.

La forêt de la collection «Que sais-je?» cache parfois des arbres aux fruits remarquables. Tel est le cas de *L'État-providence*, du sociologue François-Xavier Merrien. Loin de ne présenter qu'une synthèse des «connaissances acquises», l'auteur y formule les grandes lignes d'un programme de recherche pour la sociologie de l'État-providence. S'inspirant du paradigme néo-institutionnaliste, Merrien propose un modèle d'analyse original tout en synthétisant les données historiques essentielles au sujet du développement des États-providence en Europe ainsi qu'en Amérique du Nord. À l'heure où l'analyse des politiques sociales devient un élément central du «métier de sociologue», ce petit livre, susceptible de toucher un large public, mérite toute notre attention.

Le premier chapitre («Généalogie de l'État-providence») compare les modalités nationales d'émergence de l'État-providence tout en définissant les différents termes employés pour qualifier cette nouvelle configuration des rapports entre l'État et la société (*Welfare State*, *Sozialstaat*, etc.). Au-delà de la variété des expressions forgées depuis plus d'un siècle, Merrien met en évidence les trois fonctions principales qui, aujourd'hui, caractérisent ces rapports: «1) une intervention